



Montreuil, le 29 Juin 2010

**« LA REGLE DES TROIS ANS » :
UNE MESURE INJUSTE QUI DOIT ETRE ABOLIE !**

La Direction Générale des douanes a refusé jusqu'à présent de revenir sur l'interdiction faite aux agents stagiaires de solliciter une mutation avant trois ans de présence sur leur premier poste (sauf dans le cas d'un rapprochement de conjoint).

Depuis l'instauration de cette « règle des trois ans », la quasi totalité des affectations en sortie de stage deviennent conflictuelles.

Parmi les effets pervers de cette fameuse règle, nous signalons de nouveau qu'elle a pour conséquence de « bloquer » des agents sur une résidence contre leur gré et en même temps d'y empêcher la mutation d'agents qui souhaiteraient s'y installer.

Le SNAD-CGT dénonce donc une nouvelle fois cette « règle des trois ans » qui lèse les agents lors de leur première affectation et qui montre, à travers l'inquiétude exprimée par la 59^{ème} session surveillance d'agents de constatation stagiaires, toutes ses limites.

Nous porterons encore avec détermination ce problème devant l'administration lors des prochaines rencontres qui porteront sur les mutations.